



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département de Seine-et-Marne – Arrondissement : MEAUX

Canton de la Ferté-sous-Jouarre

---

**MAIRIE DE CROUY-SUR-OURCQ**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU COMITE DE SUIVI DE LA TELEPHONIE MOBILE**  
**ATC FRANCE**  
**Jeudi 4 Mars 2021**

**Personnes présentes :**

- M. Victor ETIENNE, Maire
- Mme Virginie CHAVAGNAT, Adjointe au Maire
- M. Philippe FAIGNER, Adjoint au Maire & Comité de suivi de téléphone mobile / Elus
- M. Didier MANSON, Conseiller municipal & Comité de suivi de téléphone mobile / Elus
- Mme Elisabeth LEPAGE, Conseiller municipal & Comité de suivi de téléphone mobile / Elus
- Mme Martine GODE, Conseiller municipal & Comité de suivi de téléphone mobile / Elus
- M. Michel GOUJON, Habitant de Crouy-sur-Ourcq & Membre du Comité de suivi de la téléphonie mobile / riverains
- M. Daniel HUE, Habitant de Crouy-sur-Ourcq & Président du Comité de suivi de la téléphonie mobile / riverains
- Mme Danielle CIROTTEAU, Habitante de Crouy-sur-Ourcq & Membre du Comité de suivi de la téléphonie mobile / riverains
- Mme Laure-Agnès BOURDIAL, Habitante de Crouy-sur-Ourcq & Membre du Comité de suivi de la téléphonie mobile / riverains



**Personnes absentes :**

- Mme Julie BOUQUET, Habitante de Crouy-sur-Ourcq & Membre du Comité de suivi de la téléphonie mobile / riverains
- M. Bruno FELIX, Habitant de Crouy-sur-Ourcq & Membre du Comité de suivi de la téléphonie mobile / riverains
- M. Pascal METZGER, Conseiller municipal & comité de suivi de la téléphonie mobile / Elus

**Représentant d'ATC FRANCE :**

- M. Pierre-Emmanuel ROTH

---

**Ordre du jour :**

MODIFICATION DU PYLÔNE CHEMIN DE LA COMMANDERIE (NOUVEL OPÉRATEUR)

Rehausse du pylone déjà existant et réattribution du local technique laissé vacant par SFR.

---

**Point abordé :**

Historique rapide sur l'installation du pylone sur Crouy.

L'arrivée d'ATC en tant qu'hébergeur télécom (anciennement appelé FPS)

Monsieur Le Maire nous rappelle qu'une convention a été signée et validée par délibération du conseil municipal, le 23/01/2015 à l'unanimité, lors de l'ancienne mandature et ce, pour une durée de 15 ans.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département de Seine-et-Marne – Arrondissement : MEAUX

Canton de la Ferté-sous-Jourarre

---

## MAIRIE DE CROUY-SUR-OURCQ

Il précise que lui-même, M. Faigier et Mme Godé, tous trois, anciens conseillers et présents ce jour, étaient donc informés et en accord avec cette convention, pour une autorisation d'occupation temporaire.

L'article 7 de ladite convention stipule : « ATC (anciennement FPS) [...] auront, en tout temps, libre accès aux équipements leur appartenant pour les besoins de la maintenance et de l'entretien des éléments d'infrastructures et pour procéder aux modifications et/ou extensions jugées utiles.

Le PROPRIETAIRE veillera à ce que pendant toute la durée de la convention, l'espace faisant face au Point Haut et l'accès aux emplacements mis à disposition soient dégagés pour permettre à ATC d'utiliser paisiblement et au mieux de ses capacités le Point Haut.

Pendant la durée de la présente Convention, LE PROPRIETAIRE s'interdit de perturber, même indirectement, l'activité d'ATC et des occupants hébergés sur les infrastructures lui appartenant.

[...] LE PROPRIETAIRE donne dès à présent son accord pour que ATC réalise toutes les démarches et travaux relatifs à la mise en place et à l'évolution des différents réseaux. (téléphonie, fibre optique, électrique, eau, etc.).

[...] Le PROPRIETAIRE délivrera à ATC tout accord lui permettant d'effectuer les démarches liées à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'installation et à toute évolution du Point Haut. »

De ce fait, il est donc souligné que la DP (déclaration préalable) déposée par ATC, n'avait aucunement besoin de l'aval de la commune pour effectuer ses travaux de rajout de branches.

Monsieur le Maire donne la parole au représentant d'ATC, M. Roth.

### **Synthèse de la réunion :**

M. Roth nous explique brièvement l'historique du pylone.

Il est installé en 2004 pour mettre en place le réseau Bouygues. Arrivera par la suite SFR. Chacun possède alors un local technique.

En 2012, Bouygues et SFR, avec l'arrivée de FREE sur le marché, sont obligés de vendre une partie de leurs infrastructures pour faire face à la concurrence.

Bouygues vend alors le pylone à ATC (anciennement FPS) qui devient l'hébergeur des réseaux téléphoniques.

ATC est propriétaire de 3000 infrastructures au niveau national. Ces hébergeurs construisent et entretiennent les pylones. Les opérateurs viennent s'installer dessus, cela évite la multiplication de ces derniers.

Bouygues et SFR ont créé un programme de mutualisation, afin de fusionner leurs infrastructures et leur permettre de faire des économies. Bouygues partage alors ses antennes avec SFR.

A Crouy, nous avons donc un local technique qui s'est libéré, avec la fusion de SFR et de Bouygues.

Il est important de comprendre que l'Etat oblige les opérateurs à couvrir tout le territoire, afin de ne plus avoir de zone blanche et ceci avant 2022.

FREE s'est rapproché d'ATC, afin de pouvoir se mettre sur le pylone existant, chemin de la commanderie.

Un DIM (Dossier Information Mairie) fut adressé par FREE MOBILE le 25 janvier 2020 en Mairie. ATC a déposé une DP, en accord avec la convention, le 13 mai 2020 et accordée en juillet 2020, en conformité avec l'ABF (Architecte Batiment de France) et les règles d'urbanisme édictées par le PLU (plan local urbanisme). Dossier consultable en Mairie.

FREE ayant un matériel prenant peu de place, ATC a pu l'installer sur ses structures existantes.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département de Seine-et-Marne – Arrondissement : MEAUX

Canton de la Ferté-sous-Jouarre

---

## MAIRIE DE CROUY-SUR-OURCQ

Le 25 janvier 2021, ATC a contacté la Mairie, afin de connaître la position de cette dernière, concernant l'ajout d'un nouvel opérateur (orange). Ce dernier effectue plusieurs études de marché, afin de favoriser son implantation dans notre commune. (cf : CR réunion orange du 25/01/21)

Pour accueillir ce nouvel opérateur, ATC a besoin de rehausser le pylone déjà pré-existant en le passant de 27m à 31m plus le paratonnerre. L'opérateur Orange ne peut se mettre sous FREE car la végétation est trop dense.

ATC devra faire une étude sur la faisabilité de ce rehaussement, qui, s'il s'avère impossible, devra recourir au remplacement total du pylone.

De plus, il est souligné que ATC demande son accord à la mairie, afin de réattribuer le local technique à orange, laissé vide par SFR. Cela constituera un avenant à la convention.

Fin de réunion 12h02